

**[Fédération Valaisanne des Centres SIPE \(Sexualité, Information, Prévention, Education\)](#)**

**Walliser Dachverband der SIPE-Zentren (Sexualität, Information, Prävention und Erziehung)**

Adresse de la Direction administrative

Av. de Tourbillon 36, 1950 Sion

027 / 327 28 47

Mail: [federation@sipe-vs.ch](mailto:federation@sipe-vs.ch)

[Les coordonnées des centres régionaux](#) sont disponibles directement sur le site de la fédération.

**Mandat**

Mandat cantonal de centres de consultation en matière de grossesse (Loi fédérale de 1981) de planning familial et de consultation conjugale.

### Education sexuelle

Depuis 2006 : Convention entre le Canton du Valais par son Département de la Formation et de la Sécurité et la Fédération Valaisanne des Centres SIPE pour le programme d'éducation sexuelle cantonal.

### Financement

Structure: Canton du Valais via le Département de la Santé.

#### Éducation sexuelle

Programme cantonal pour la scolarité obligatoire: Canton du Valais par le biais des Départements de la Formation et de la Santé (50% chacun).

Prévention des abus sexuels (2e enfantine / 2H): sur mandat des communes (CHF 350.- l'ensemble du programme)

Institutions ou établissements du post-obligatoire qui mandatent à raison de CHF 160 l'heure de cours (avec parfois une participation du Département de la Formation (50%)).

(Soldes pris en charge par SIPE dans le cadre du budget.)

### Prestations régulières:

- Éducation sexuelle à l'école obligatoire, programme cantonal:  
Information aux parents 60 h/an au budget

- 6H : 2 heures annuelles (éducation sexuelle et prévention des abus sexuels)
- 8H : 3 heures annuelles (éducation sexuelle)
- 10H : 4 périodes annuelles (éducation sexuelle et prévention du sida et des IST)

### **Prestations spécifiques**

Sur demande : Formation à la santé sexuelle pour des groupes cibles particuliers : multiplicateurs, parents, institutions, groupes vulnérables (migrants, personnes en situation de handicap,...), etc.

Éducation sexuelle, sur demande :

- Prévention des abus dans les classes enfantines (2H)
- Interventions dans des institutions ou des classes du post-obligatoire
- Prestations de soutien aux enseignants et éducateurs spécialisés
- Prestations à la HEP- formation des enseignants dans le cadre de la promotion de la santé
- Prestations dans les HES : travailleurs sociaux, MSP, soignants